

Catalogue  
des prestations  
**Enedis &  
Les responsables  
d'équilibre**

**RE**

**ENEDIS**

# Catalogue des prestations **Enedis & Les responsables d'équilibre**

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par Enedis aux responsables d'équilibre.

Enedis se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet d'Enedis [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) (version du 1<sup>er</sup> août 2023, référencée sous le n° : Enedis-NOI-CF\_34E).

Les fiches descriptives des prestations figurant dans ce catalogue sont propriété d'Enedis.

Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait faire de ce document, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne sauraient engager la responsabilité d'Enedis à quelque titre que ce soit.

La réutilisation de tout ou partie de ces informations à toute fin autre que celle indiquée ci-dessus sera considérée comme une utilisation non autorisée, à laquelle Enedis pourra donner toutes suites en se fondant sur le non-respect du droit de la propriété intellectuelle.



## Sommaire des prestations proposées

Sommaire interactif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct

DÉSIGNATION	N° FICHE	N° PAGE
Préambule - Accès aux prestations		5
Structure des fiches descriptives des prestations proposées		7
Synthèse des prestations proposées		8
Synthèse des prestations par cible clients		10
Transmission du périmètre Enedis	Flux <b>S507</b>	13
Transmission de la courbe de température	Flux <b>S705-S706</b>	14
Transmission des coefficients de profils dynamiques	Flux <b>S709</b>	15
Transmission mensuelle de la courbe de mesure de consommation	Flux <b>R18</b>	16
Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de consommation	Flux <b>R19</b>	17
Transmission de l'énergie de production	Flux <b>RP09</b>	18
Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production	Flux <b>RP12</b>	19
Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production	Flux <b>RP13</b>	20
Reconstitution optionnelle des flux sur la base de la courbe de consommation et/ou de production	Option <b>CDC - BT INF 36</b>	21
Transmission des données ARENH	Flux <b>S570</b>	22
Transmission des Bilans	Flux <b>S501</b>	24
Transmission des Bilans détaillés par sous-profil	Flux <b>S502-S503</b>	25
Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur/acheteur	Flux <b>S505</b>	26
Transmission des facteurs d'usage agrégés par sous-profil	Flux <b>S509</b>	27
Transmission des Bilans Ecarts en S+1 avec tendance de calage	Flux <b>S510+</b>	28
Transmission des Bilans RecoTemp anticipés	Flux <b>S511</b>	29
Transmission des facteurs d'usage unitaires des sites profilés	Flux <b>S518</b>	30
Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur /acheteur	Flux <b>S521</b>	31

Bouquet Bilans agrégés	<b>BQBA</b>	<b>32</b>
Bouquet Bilans détaillés	<b>BQBD</b>	<b>33</b>
Bouquet Facteurs d'usage	<b>BQFU</b>	<b>34</b>
Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant	Flux <b>PRE01</b>	<b>35</b>
Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre	Accès services aux RE	<b>36</b>
Accès à la plateforme Services aux Responsables d'Equilibre et transmission du flux de notification de mise à jour des jeux de donnée	Accès services aux RE	<b>37</b>
Transmission anticipée en RecoTemp des Bilans détaillés par sous profil et par fournisseur/acheteur	Flux <b>S515</b>	<b>39</b>
Formation sur la reconstitution des flux	Formation	<b>41</b>
E-learning sur la reconstitution des flux	Formation	<b>42</b>

# Préambule

Le catalogue constitue l'offre d'Enedis en matière de prestations aux responsables d'équilibre. Ce préambule présente le cadre général d'application et de fonctionnement du catalogue des prestations. Lorsque la réalisation d'une prestation nécessite des précisions particulières, celles-ci sont apportées dans la fiche descriptive qui lui est relative.

## Accès aux prestations

Enedis garantit la fourniture des prestations aux responsables d'équilibre (RE) dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

Les prestations peuvent être demandées directement par les responsables d'équilibre lorsqu'ils disposent d'un contrat GRD-RE en vigueur, ou d'un tiers autorisé par lui, tel que le prévoit la section 2 des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

## Références réglementaires et contractuelles

Les prestations proposées dans ce catalogue sont réparties en différentes catégories :

**1 - Les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité :**

• Les prestations issues des règles tarifaires contenues dans la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 juin 2023 relative aux responsables

d'équilibre :

- les prestations annexes non facturées
- les prestations annexes facturées
- Les prestations hors règles tarifaires :
  - les prestations annexes réalisées à titre expérimental.

**2 - Les prestations annexes relevant du domaine concurrentiel :**

Elles peuvent être réalisées par d'autres prestataires que le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier les règles tarifaires.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur et qui leur sont relatives (contrat GRD-RE en vigueur avec Enedis).

À titre expérimental, Enedis peut proposer des prestations annexes à destination des responsables d'équilibre.

Préalablement à l'expérimentation d'une prestation annexe et après avoir consulté les acteurs du marché de l'électricité concernés, Enedis notifie à la Commission

de régulation de l'énergie, en les justifiant, le contenu et le prix de la prestation ainsi que la durée de la période d'expérimentation.

La durée de la période d'expérimentation ne peut excéder deux ans, renouvelable une fois.

S'agissant des prestations de transmission de données, Enedis ne saurait être tenue pour responsable – au delà des clauses prévues par le contrat GRD-RE – d'un quelconque dommage pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'utilisation directe ou indirecte par le RE des informations fournies.

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de sa demande avec les dispositions réglementaires et clauses contractuelles.

## Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au

titre de la prestation. Pour les responsables d'équilibre, la facturation est trimestrielle, à trimestre échu.

Sauf disposition particulière, les délais de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations sont des délais standards correspondant à des délais moyens de réalisation constatés actuellement, exprimés en jours calendaires. Enedis ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Les prestations peuvent être demandées par les responsables d'équilibre par mail adressé à la boîte email dédiée aux responsables d'équilibre.

Pour les prestations récurrentes, la demande d'une prestation est faite pour une durée minimale de 3 mois, renouvelée par tacite reconduction (sauf durée spécifique dûment indiquée dans la fiche prestation correspondante).

La même démarche et les mêmes délais sont suivis pour les demandes de modification ou de suppression de prestation y compris pour les prestations récurrentes.

## Principe de définition des prix des prestations

### Pour les prestations annexes non facturées :

Les coûts sont couverts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur et les prestations ne sont donc pas facturées au responsable d'équilibre qui bénéficie de ces prestations.

### Pour les prestations annexes facturées :

Des niveaux de prix ont été fixés par les délibérations de la Commission de régulation de l'énergie du 21 juin 2023 portant décision sur la tarification des prestations annexes à destination des responsables d'équilibre, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis dont les prix sont construits sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de coûts réels pour les autres postes.

Ces niveaux de prix sont indexés chaque année.

Sauf disposition particulière, les prestations récurrentes liées aux bilans globaux de consommation (Bilans) ont un prix fixe par mois calendaire, et s'appliquent à l'ensemble des calculs de bilans globaux de consommation sur ce mois, indépendamment du nombre de bilans globaux de consommation effectivement calculés chaque mois.

### Pour les prestations annexes réalisées dans un contexte concurrentiel :

Les prix sont définis en tenant compte des prix pratiqués sur le marché pour des prestations comparables.

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par Enedis quelle que soit la date de réalisation de la prestation.

# Structure des fiches descriptives des prestations



## 1 - Titre de la famille d'appartenance

Le nom de la fiche indique la prestation concernée et précise, dans le cas d'une prestation de flux, le numéro du flux.

## 2 - Catégories

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée :

### • Annexe non facturée :

Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis, dont le coût est entièrement couvert par le TURPE.

### • Annexe facturée :

Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis, dont le coût est couvert en tout ou partie par le tarif de la prestation.

### • Annexe concurrence :

Prestations annexes réalisées dans un contexte concurrentiel.

## 3 - Cible clients

Cette rubrique indique vers quelle cible de clients du responsable d'équilibre la prestation est destinée :

- Portefeuille profilé,
- Portefeuille non profilé (ou télérelevé).

## 4 - Titre de la fiche

Le titre de la fiche indique la prestation proposée par Enedis au responsable d'équilibre.

## 5 - Description

Cette rubrique définit la prestation.

## 6 - Actes élémentaires compris

Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation, et l'ensemble des éléments transmis dans le cas d'une prestation de transmission de flux.

## 7 - Tarif de la prestation

Les prix sont affichés hors taxes (HT). Cette rubrique énonce par ailleurs les éventuelles règles particulières (cas de non facturation par exemple).

## 8 - Délai de réalisation

Sauf disposition particulière, cette rubrique énonce le délai standard qui est le délai moyen constaté actuellement, exprimé en jours calendaires. S'agissant des prestations récurrentes associées aux calculs de BGC, ce délai est exprimé par rapport au dernier jour de la semaine de calcul concernée (semaine du samedi 0h au vendredi 24h).

## 9 - Contacter Enedis

Le champ indique par quel moyen le responsable d'équilibre peut demander la prestation.

## 10 - Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

# Synthèse des prestations proposées

CATÉGORIE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	COMPLÉMENT	TARIF € HT
<b>Annexe non facturée</b>  Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis, dont le coût est entièrement couvert par le TURPE.	Transmission du périmètre Enedis	Flux S507	Processus Ecart et RecoTemp	NF. Non facturée
	Transmission de la courbe de température	Flux S705-S706	Formats XML ou TXT	NF. Non facturée
	Transmission des coefficients de profils dynamiques	Flux S709		NF. Non facturée
	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de consommation	Flux R18	Par site	NF. Non facturée
	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de consommation	Flux R19	Par site, à la demande	NF. Non facturée
	Transmission de l'énergie de production	Flux RP09		NF. Non facturée
	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production	Flux RP12		NF. Non facturée
	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production	Flux RP13	Par site, à la demande	NF. Non facturée
	Reconstitution optionnelle des flux sur la base de la courbe de consommation et/ou de production	Option CDC - BT INF 36		NF. Non facturée
Transmission des données ARENH	Flux S570		NF. Non facturée	
<b>Annexe facturée</b>  Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis.	Transmission des Bilans	Flux S501	Processus Ecart et RecoTemp	211,27 € / mois
	Transmission des Bilans détaillés par sous-profil	Flux S502	Consommation	618,18 € / mois
		Flux S503	Production	618,18 € / mois
		Flux S505	Processus Ecart et RecoTemp	1 349,23 € / mois
	Transmission des facteurs d'usage agrégés par sous-profil	Flux S509		871,49 € / mois
	Transmission des Bilans Ecart en S+1 avec tendance de calage	Flux S510+	BGC S+1 avec tendance de calage	389,24 € / mois
	Transmission des Bilans RecoTemp anticipés	Flux S511	Processus RecoTemp	511,59 € / mois
	Transmission des facteurs d'usage unitaires des sites profilés	Flux S518	Nombre de sites profilés en million(s) ≤ 1	697,65 € / mois
			> 1 ≤ 5	1 395,31 € / mois
			> 5	2 790,62 € / mois
Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégés par fournisseur / acheteur	Flux S521		757,14 € / mois	
Accès à la plateforme Services aux Responsables d'Equilibre et transmission du flux de notification de mise à jour des jeux de données	Accès Services aux RE		Voir la fiche	



CATÉGORIE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	COMPLÉMENT	TARIF € HT
	Bouquet Bilans agrégés	<b>BQBA</b>	Nombre de sites profilés en million(s) ≤ 1	<b>211,27</b> €/mois
			> 1 ≤ 5	<b>300,02</b> €/mois
			> 5	<b>426,00</b> €/mois
	Bouquet Bilans détaillés	<b>BQBD</b>	Nombre de sites profilés en million(s) ≤ 1	<b>618,18</b> €/mois
			> 1 ≤ 5	<b>877,82</b> €/mois
			> 5	<b>1 246,51</b> €/mois
	Bouquet Facteurs d'usage	<b>BQFU</b>	Nombre de sites profilés en million(s) ≤ 1	<b>697,65</b> €/mois
			> 1 ≤ 5	<b>990,67</b> €/mois
			> 5	<b>1 406,76</b> €/mois
Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant	<b>Flux PRE01</b>	Cas périmètre RE en CARDS ≤ 100	<b>177,94</b> €/mois	
		> 100 ≤ 500	<b>361,45</b> €/mois	
		> 500	<b>722,88</b> €/mois	
	Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre	<b>Accès Services aux RE</b>		Sur devis
<b>Annexe expérimentale</b>	Transmission anticipée en RecoTemp des Bilans détaillés par sous profil et par fournisseur / acheteur	<b>Flux S515</b>	Processus RecoTemp	<b>211,75</b> € HT / mois
<b>Annexe concurrence</b>	Formation sur la reconstitution des flux	<b>Formation</b>	Par stagiaire	<b>1 800,00</b> €/mois
	E-learning sur la reconstitution des flux	<b>Formation</b>	Par apprenant	<b>210,00</b> €/mois

Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de distribution d'électricité Enedis en mode expérimental.

Prestations annexes réalisées dans un contexte concurrentiel.

# Synthèse des prestations par cibles clients

CATÉGORIE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	N° PAGE
<b>Profilés</b>	Transmission de la courbe de température	Flux <b>S705-S706</b>	14
	Transmission des coefficients de profils dynamiques	Flux <b>S709</b>	15
	Reconstitution optionnelle des flux sur la base de la courbe de consommation et/ou de production	Option <b>CDC - BT INF 36</b>	21
	Transmission des Bilans détaillés par sous-profil	Flux <b>S502-S503</b>	25
	Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur/acheteur	Flux <b>S505</b>	26
	Transmission des facteurs d'usage agrégés par sous-profil	Flux <b>S509</b>	27
	Transmission des Bilans RecoTemp anticipés	Flux <b>S511</b>	29
	Transmission anticipée en RecoTemp des Bilans détaillés par sous profil et par fournisseur/acheteur	Flux <b>S515</b>	39
	Transmission des facteurs d'usage unitaires des sites profilés	Flux <b>S518</b>	30
	Bouquet facteurs d'usage	<b>BQFU</b>	34
<b>CDC</b> <small>Courbes De Charge (antérieurement désigné Non profilés)</small>	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de consommation	Flux <b>R18</b>	16
	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de consommation	Flux <b>R19</b>	17
	Transmission de l'énergie de production	Flux <b>RP09</b>	18
	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production	Flux <b>RP12</b>	19
	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production	Flux <b>RP13</b>	20
	Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur/acheteur	Flux <b>S521</b>	31
<b>Profilés</b>	Transmission du périmètre Enedis	Flux <b>S507</b>	13
<b>CDC</b>	Transmission des données ARENH	Flux <b>S570</b>	22
	Transmission des Bilans	Flux <b>S501</b>	24

CATÉGORIE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	N° PAGE
	Transmission des Bilans Ecartés en S+1 avec tendance de calage	Flux <b>S510+</b>	28
	Bouquet Bilans agrégés	<b>BQBA</b>	32
	Bouquet Bilans détaillés	<b>BQBD</b>	33
	Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant	Flux <b>PRE01</b>	35
	Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre	Accès Services aux RE	36
	Accès à la plateforme Services aux Responsables d'Equilibre et transmission du flux de notification de mise à jour des jeux de données	Accès Services aux RE	37
	Formation sur la reconstitution des flux	Formation	41
	E-learning sur la reconstitution des flux	Formation	42



## Fiches descriptives des prestations

Catégorie

**Annexe non facturée**

Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis, dont le coût est entièrement couvert par le TURPE.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Transmission du périmètre Enedis

La prestation consiste pour chaque semaine S à transmettre au responsable d'équilibre les éléments rattachés à son périmètre Enedis pris en compte dans son bilan.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délais de réalisation</b>	<p>Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.</p> <p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p> <p>M+14 : <b>avant le 15 du mois M+14.</b></p>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- le code EIC du RE,
- l'identifiant du point de référence de la mesure,
- le type de sites consommateurs «CONS» ou producteurs «PROD»,
- le mode de traitement théorique,
- le mode de traitement appliqué,
- le profil affecté si profilé,
- le code du fournisseur / acheteur,
- le calendrier fournisseur,
- la tension,
- la puissance souscrite,
- les dates de début et de fin d'activité dans la semaine S.

Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profils</b>
	CDC

## Transmission de la courbe de température

La prestation consiste, pour chaque jour J, à transmettre au responsable d'équilibre le flux de température utilisé pour le calcul de la courbe de charge estimée par profilage des sites de son périmètre Enedis.

En fonction du format des données, les flux sont dénommés :

-S705 : format XML

-S706 : format TXT

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Pour un jour J : J+2
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- le jour et le point 15 minutes concerné en heure UTC,
- la température correspondant au pas 15 minutes en °Celsius.

Conformément aux dispositions du chapitre F des règles RE-MA. Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Transmission des coefficients de profils dynamiques

La prestation consiste à transmettre en S+1 au responsable d'équilibre le flux des coefficients de profils dynamiques portant sur la semaine S, utilisés pour certains calculs de reconstitution des flux.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Les données portant sur la semaine S sont transmis <b>le mercredi de S+1</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les valeurs des coefficients de profils dynamiques pour chaque pas demi-horaire de la semaine S et pour chacun des sous-profilés et groupe de période mobile à traiter, conformément aux dispositions du chapitre F des règles RE-MA.

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	Profilés
	<b>CDC</b>

## Transmission mensuelle de la courbe de mesure de consommation

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la consommation d'un site rattaché à son périmètre Enedis, ayant souscrit un contrat CARD-soutirage, ajustée de blocs d'énergie échangés entre ce site et un RE (NEB RE-Site), des corrections des effacements, etc.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Données mensuelles du mois M : <b>15<sup>ème</sup> jour de M+1</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

**La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :**

- les consommations aux pas 5 minutes :
  - tenant compte de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de «NEB RE-Site»,
  - validées.

*Conformément aux dispositions du chapitre F des règles RE-MA. Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

### Clauses restrictives Flux R18

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée.



<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	Profilés
	<b>CDC</b>

## Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de consommation

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la consommation d'un site rattaché à son périmètre Enedis, ayant souscrit un contrat CARD-soutirage, ajustée de blocs d'énergie échangés entre ce site et un RE (NEB RE-Site), des corrections des effacements, etc.

La prestation est réalisée pour les Points de Référence de la Mesure pour lesquels le responsable d'équilibre a demandé à recevoir la courbe de mesure.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Données hebdomadaires de la semaine S : <b>S+1</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les consommations au pas 5 minutes ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB-RE-Site ».

Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.

### Clauses restrictives Flux R19

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	Profilés
	<b>CDC</b>

## Transmission de l'énergie de production

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre l'énergie de production des sites rattachés à son périmètre Enedis qui ne reçoivent pas de courbes de charge télé-relevées et ayant souscrit un contrat CARD-injection ou un contrat d'Accès au réseau et d'Exploitation.

La prestation est réalisée pour les Points de Référence de la Mesure pour lesquels le responsable d'équilibre a demandé à recevoir la courbe de mesure.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	<b>Suivant le rythme de publication au client</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été communiquée exclusivement :

- l'énergie annuelle (ou pluri-annuelle) de production.

Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.

### Clauses restrictives Flux RP09

La prestation est réalisée sous réserve que le site ait fait l'objet d'une publication de données de comptage vers le client.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	Profilés
	<b>CDC</b>

## Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la production des sites rattachés à son périmètre Enedis et ayant souscrit un contrat CARD-injection ou un contrat d'Accès au réseau et d'Exploitation.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Données mensuelles du mois M : <b>15<sup>ème</sup> jour de M+1</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les productions au pas 5 minutes validées.

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

### Clauses restrictives Flux RP12

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	Profilés
	<b>CDC</b>

## Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés à son périmètre Enedis et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

La prestation est réalisée pour les sites pour lesquels le responsable d'équilibre a demandé à recevoir la courbe de mesure.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Données hebdomadaires de la semaine S : <b>S+1</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les productions au pas 5 minutes.

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

### Clauses restrictives Flux RP13

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée.



<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profils</b>
	CDC

## Reconstitution optionnelle des flux sur la base de la courbe de consommation et/ou de production

Pour les sites en BT  $\leq 36$  kVA, la prestation consiste à proposer aux responsables d'équilibre l'utilisation des courbes de mesure enregistrées de certains sites de leur périmètre pour la reconstitution des flux, alors même que des courbes de mesure estimées sur la base de profils en phase avec la structure de la grille de mesure pourraient être utilisées, conformément aux dispositions du chapitre F des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Cette prestation est souscrite pour une durée minimale de 12 mois.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	<b>Le 5<sup>ème</sup> samedi suivant la date de la demande</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- la reconstitution des flux pour le site de consommation et/ou de production est effectuée en utilisant sa courbe de mesure.

### Clauses restrictives Option CDC BT INF 36

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un dispositif de comptage permettant de télérelever la courbe de mesure et ouvert aux services,
- le responsable d'équilibre s'engage sur l'obtention par le fournisseur de l'accord explicite « Opt-In » pour l'accès à la courbe de mesure.

<b>Catégorie annexe</b>	<b>Non facturée</b>
	Facturée
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Transmission des données ARENH

La prestation consiste à transmettre, pour chaque semaine S, à RTE et au responsable d'équilibre dont l'un au moins des fournisseurs a souscrit à l'ARENH, les données permettant d'établir la consommation constatée.

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la consommation constatée sont les mêmes que celles utilisées pour le calcul des Ecartés dans la reconstitution des flux relevant de la section 2 des règles relatives au dispositif de RE, à la différence près du traitement spécifique des NEB RE-Sites, lorsque la somme des NEB RE-Sites reçues par un site excède la consommation physique du Site.

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la consommation constatée sont les données :

- du rejeu M+6 pour les Mois de janvier à mars de l'année A,
- du rejeu M+3 pour les Mois d'avril à septembre de l'année A,
- du rejeu M+1 pour les Mois d'octobre à décembre de l'année A.

Si ces données sont ensuite modifiées, le GRD utilise le dernier Rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecartés avant le 10 du Mois de mars de l'année A+1.

Le RE reconnaît et accepte que le rejeu retenu doit être un rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecartés avant le 10 mars de l'année A+1.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>NF - Non facturée</b>
<b>Délai de réalisation</b>	<b>Pour chaque semaine S : avant le 10 mars de l'année A+1 pour l'année A</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- 1 - la courbe de charge des consommations estimées des sites profilés rattachés au périmètre d'équilibre du responsable d'équilibre,
  - 2 - la courbe de charge télérelevée des consommations ajustées des sites télérelevés rattachés au périmètre d'équilibre du responsable d'équilibre et corrigée des NEB excédentaires des clients télérelevés,
  - 3 - la courbe de charge des corrections liées aux NEB RE-Site livrées en excédent des consommations réelles de sites de soutirage,
- et aux responsables d'équilibre multi-fournisseurs, seuls :
- 4 - pour chaque site recevant des NEB, la courbe de charge de la correction de la NEB RE-Site livrée en excédent des consommations réelles du site de soutirage raccordé au RPD.

Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.



## Fiches descriptives des prestations

Catégorie	Annexe facturée
Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis.	

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Transmission des Bilans

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les flux agrégés ci-dessous, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son périmètre Enedis :

- la courbe de charge agrégée des consommations estimées,
- la courbe de charge agrégée des productions estimées,
- la courbe de charge agrégée des consommations télérelevées,
- la courbe de charge agrégée des productions télérelevées.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>211,27 € HT/mois</b>
<b>Délais de réalisation</b>	<p>Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.</p> <p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p> <p>M+14 : <b>avant le 15 du mois M+14.</b></p>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les flux agrégés du responsable d'équilibre dans les délais définis.

*Les champs caractéristiques du flux sont détaillés dans le guide d'implémentation.  
Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*



<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Transmission des Bilans détaillés par sous-profil

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de charge estimées par sous-profil pour chaque semaine S :

- Sous-profil de consommation : Flux S502,
- Sous-profil de production : Flux S503.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>618,18</b> € HT/mois
<b>Délais de réalisation</b>	<p>Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.</p> <p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p> <p>M+14 : <b>avant le 15 du mois M+14.</b></p>
<b>Contacteur Enedis</b>	Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre

### Actes élémentaires compris

**La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :**

- les flux agrégés par sous-profil du responsable d'équilibre (S502 et/ou S503 suivant la composition de son portefeuille) dans les délais définis.

*Les champs caractéristiques du flux sont détaillés dans le guide d'implémentation.  
Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur/acheteur

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les courbes de charge estimées par sous-profil et par fournisseur/acheteur pour chaque semaine S.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>1 349,23 € HT/mois</b>
<b>Délais de réalisation</b>	<p>Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.</p> <p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p> <p>M+14 : <b>avant le 15 du mois M+14.</b></p>
<b>Contacter Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les flux agrégés du responsable d'équilibre dans les délais définis.

*Les champs caractéristiques du flux sont détaillés dans le guide d'implémentation.*

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Transmission des facteurs d'usage agrégés par sous-profil

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les facteurs d'usage agrégés par sous-profil au périmètre du réseau géré par Enedis pour chaque semaine S.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>871,49</b> € HT/mois
<b>Délais de réalisation</b>	<p>Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.</p> <p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p> <p>M+14 : <b>avant le 15 du mois M+14.</b></p>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les facteurs d'usage agrégés par sous-profil du responsable d'équilibre dans les délais définis. Les FU agrégés sont calculés selon les règles du processus Ecart (de S-1 à M+12), et selon les règles du processus RT (en M+14). L'agrégation est réalisée à partir des mesures réelles connues à date du calcul.

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Transmission des Bilans EcartS en S+1 avec tendance de calage

La prestation consiste à transmettre sur le périmètre Enedis du responsable d'équilibre, pour chaque semaine S :

- les flux ci-dessous, calculés en S+1 selon les règles du processus EcartS, si le contrôle d'exhaustivité le permet :
  - la courbe de charge agrégée des consommations estimées,
  - la courbe de charge agrégée des productions estimées,
  - la courbe de charge agrégée des consommations télérelevées,
  - la courbe de charge agrégée des productions télérelevées.
- le résultat du contrôle d'exhaustivité des données établi à la maille Enedis\*,
- la tendance de calage calculée à la maille Enedis en S+1, si le contrôle d'exhaustivité le permet.

- \* Contrôle d'exhaustivité réalisé avant 14h le jeudi de S+1 :
- Données disponibles : publication sans réserve,
  - Taux de données manquantes modéré : publication avec réserve,
  - Taux de données manquantes important : pas de publication.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>389,24 € HT/mois</b>
<b>Délai de réalisation</b>	Pour chaque semaine S : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les flux agrégés du responsable d'équilibre calculés en S+1, pour chaque semaine S pour laquelle le taux de données attendues avant 14h le jeudi de S+1 est satisfaisant,
- la Tendance du Calage calculée à la maille Enedis en S+1, pour chaque semaine S pour laquelle le taux de données attendues avant 14h le jeudi de S+1 est satisfaisant,
- le résultat du contrôle d'exhaustivité à la maille Enedis.

Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.

### Clauses restrictives Flux S510+

La prestation est réalisée sous réserve du résultat du contrôle d'exhaustivité.

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profils</b>
	CDC

## Transmission des Bilans RecoTemp anticipés

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre, une vision anticipée du Bilan de Réconciliation Temporelle de chaque semaine S, calculée selon les règles du processus de Réconciliation Temporelle, à 2 échéances :

- en M+6,
- en M+12.

Les Bilans RecoTemp anticipés sont calculés à partir des éléments présents au périmètre Enedis du responsable d'équilibre, au moment du calcul.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>511,59</b> € HT/mois
<b>Délais de réalisation</b>	Pour chaque semaine S du mois M : - avant la fin du mois M+6, - avant la fin du mois M+12.
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les flux agrégés des Bilans RecoTemp anticipés, pour chaque semaine S du mois M, à deux échéances :
  - M+6,
  - M+12.

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Transmission des facteurs d'usage unitaires des sites profilés

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre pour chaque âge de bilan du processus Ecart, les facteurs d'usage (FU) unitaires des sites profilés présents dans le périmètre du responsable d'équilibre.

<b>Tarif de la prestation</b>	Nombre de sites profilés en million(s) :
	≤ 1 <b>697,65</b> € HT/mois
	> 1 ≤ 5 <b>1 395,31</b> € HT/mois
	> 5 <b>2 790,62</b> € HT/mois

<b>Délais de réalisation</b>	Les flux sont envoyés conformément aux dispositions du chapitre D des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.
	<p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p> <p>M+14 : <b>avant le 15 du mois M+14.</b></p>

<b>Contacteur Enedis</b>	Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre
--------------------------	--------------------------------------------------

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- la transmission des FU unitaires dans les délais de réalisation définis.

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	Profilés
	<b>CDC</b>

## Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur/acheteur

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les flux agrégés ci-dessous pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son périmètre Enedis :

- les courbes de charge agrégées hebdomadaires des sites de consommation télé relevées par fournisseur et domaine de tension,
- les courbes de charge agrégées hebdomadaires des sites de consommation télé relevées par fournisseur et calendrier fournisseur non profilable,
- les courbes de charge agrégées hebdomadaires des sites de production télé relevées par fournisseur/acheteur et par filière de production.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>757,14 € HT/mois</b>
<b>Délais de réalisation</b>	<p>Pour chaque semaine S :</p> <p>S+1 : <b>avant le vendredi de S+1 à 12h,</b></p> <p>M+1 : <b>le jeudi entre le 13 et le 19 du mois M+1,</b></p> <p>M+3 : <b>avant le 12 du mois M+3,</b></p> <p>M+6 : <b>avant l'antépénultième jour du mois M+5,</b></p> <p>M+12 : <b>avant le 5 du mois M+12,</b></p>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les flux agrégés du responsable d'équilibre dans les délais définis.

*Les champs caractéristiques du flux sont détaillés dans le guide d'implémentation.*

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Bouquet Bilans agrégés

Le bouquet « Bilans agrégés » est composé des prestations suivantes :

- Transmission des Bilans S501
- Transmission des Bilans RecoTemp anticipés S511
- Transmission de Bilans Ecart en S+1 avec tendance de calage S510+

Le détail de chacune de ces prestations est décrit dans sa fiche correspondante.

<b>Tarifs de la prestation</b>	Nombre de sites profilés en million(s) :
	≤ 1 <b>211,27</b> € HT/mois
	> 1 ≤ 5 <b>300,02</b> € HT/mois
	> 5 <b>426,00</b> € HT/mois
<b>Délai de réalisation</b>	<b>Se référer aux délais mentionnés dans chaque fiche prestation correspondante</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- la transmission des bilans dans les délais définis.

### Clauses restrictives Bouquet BQBA

Elles sont précisées dans la fiche de chacune des prestations constituant le bouquet.



<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Bouquet Bilans détaillés

Le bouquet « Bilans détaillés » est composé des prestations suivantes :

- Transmission des Bilans détaillés par sous-profil S502 ou S503
- Transmission des courbes de charge des sites télé-relevés agrégées par fournisseur ou par filière de production S521
- Transmission des Bilans détaillés par sous-profil et par fournisseur S505

Le détail de chacune de ces prestations est décrit dans sa fiche correspondante.

<b>Tarifs de la prestation</b>	Nombre de sites profilés en million(s) :
	≤ 1 <b>618,18</b> € HT/mois
	> 1 ≤ 5 <b>877,82</b> € HT/mois
	> 5 <b>1 246,51</b> € HT/mois
<b>Délai de réalisation</b>	Se référer aux délais mentionnés dans chaque fiche prestation correspondante
<b>Contacteur Enedis</b>	Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- la transmission des bilans dans les délais définis.

### Clauses restrictives Bouquet BQBD

Elles sont précisées dans la fiche de chacune des prestations constituant le bouquet.



<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Bouquet Facteurs d'usage

Le bouquet « Facteurs d'usage » est composé des prestations suivantes :

- Transmission des facteurs d'usage unitaires des sites profilés S518
- Transmission des facteurs d'usage agrégés par sous-profil S509

Le détail de chacune de ces prestations est décrit dans sa fiche correspondante.

<b>Tarifs de la prestation</b>	<p>Nombre de sites profilés en million(s) :</p> <p>≤ 1      <b>697,65</b> € HT/mois</p> <p>&gt; 1 ≤ 5    <b>990,67</b> € HT/mois</p> <p>&gt; 5      <b>1 406,76</b> € HT/mois</p>
<b>Délai de réalisation</b>	Se référer aux délais mentionnés dans chaque fiche prestation correspondante
<b>Contacteur Enedis</b>	Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée :

- la transmission des facteurs d'usage dans les délais définis.

### Clauses restrictives Bouquet BQFU

Elles sont précisées dans la fiche de chacune des prestations constituant le bouquet.

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre le dernier jour ouvré de chaque mois, la liste des sites CARD-Soutirage sur son périmètre pour le mois suivant.

<b>Tarifs de la prestation</b>	<p>Pour un périmètre dont le nombre de sites en contrat CARD-S est :</p> <table border="0"> <tr> <td>≤ 100</td> <td><b>177,94</b> € HT/mois</td> </tr> <tr> <td>&gt; 100 ≤ 500</td> <td><b>361,45</b> € HT/mois</td> </tr> <tr> <td>&gt; 500</td> <td><b>722,88</b> € HT/mois</td> </tr> </table>	≤ 100	<b>177,94</b> € HT/mois	> 100 ≤ 500	<b>361,45</b> € HT/mois	> 500	<b>722,88</b> € HT/mois
≤ 100	<b>177,94</b> € HT/mois						
> 100 ≤ 500	<b>361,45</b> € HT/mois						
> 500	<b>722,88</b> € HT/mois						
<b>Délai de réalisation</b>	Pour chaque mois M : <b>le dernier jour du mois M-1</b>						
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>						

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- la liste des sites CARD-Soutirage au périmètre du responsable d'équilibre pour le mois suivant,
- la liste des mouvements : entrée/sortie.

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre ou à un tiers autorisé par lui, un historique des données accessibles au RE sur une période, suivant sa demande.

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai de réalisation	Sur devis
Contacteur Enedis	Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les données prévues au devis.

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	<b>Facturée</b>
	Expérimentale
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Accès à la plateforme Services aux responsables d'équilibre et transmission du flux de notification de mise à jour des jeux de données

La prestation consiste à donner accès aux administrateurs du responsable d'équilibre dûment désignés et à ses collaborateurs habilités par lui à la plateforme Services aux RE.

<b>Tarifs de la prestation</b>	Jusqu'au 31 décembre 2023 inclus : <b>NF - Non facturée</b>
	À partir du 1er janvier 2024 : Pour les RE dont le périmètre contient en milliers de sites :
	≤ 100 <b>200,00 € HT</b>
	> 100 ≤ 1000 <b>600,00 € HT</b>
	> 1000 <b>1 200,00 € HT</b>
<b>Délai de réalisation</b>	<b>Selon le calendrier de publication réglementaire relatif à la prestation de Transmission du périmètre Enedis S507</b>
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

**La prestation est considérée comme réalisée lorsque :**

- l'accès à la plateforme est mis en oeuvre pour les administrateurs désignés dans le formulaire de souscription.



## Fiches descriptives des prestations

Catégorie	Annexe expérimentale
Prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de distribution d'électricité Enedis en mode expérimental.	

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	Facturée
	<b>Expérimentale</b>
	Concurrence
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	CDC

## Transmission anticipée en RecoTemp des Bilans détaillés par sous profil et par fournisseur/acheteur

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre, lors de chaque rejeux M+6 et M+12 en mode RecoTemp, les courbes de charge estimées :

- par sous profil et par fournisseur pour la consommation,
- par sous profil par fournisseur /acheteur pour la production.

Les Bilans RecoTemp anticipés sont calculés à partir des éléments présents au périmètre Enedis du responsable d'équilibre, au moment du calcul.

<b>Tarif de la prestation</b>	<b>211,75 € HT/mois</b>
<b>Délais de réalisation</b>	Pour chaque semaine S du mois M : - avant la fin du mois M+6, - avant la fin du mois M+12.
<b>Contacteur Enedis</b>	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- les flux agrégés du responsable d'équilibre dans les délais définis.

*Les champs caractéristiques du flux sont détaillés dans le guide d'implémentation.*

*Ces données sont communiquées via le portail Enedis, par FTP ou par mail.*



## Fiches descriptives des prestations

Catégorie	Annexe concurrence
Prestations annexes réalisées dans un contexte concurrentiel.	



<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	Facturée
	Expérimentale
	<b>Concurrence</b>
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## Formation sur la reconstitution des flux

La prestation consiste à proposer aux responsables d'équilibre une formation sur la Reconstitution des flux dans un format de 3 jours.

Un module e-learning, accessible sous environnement Windows, est également proposé pour une période de 3 mois

Tarif de la prestation	<b>1 800,00</b> € HT par stagiaire
Délai de réalisation	Consulter Enedis
Contacteur Enedis	Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre

### Actes élémentaires compris

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le suivi des objectifs de la fiche descriptive de la formation.

*La prestation est réalisée sous l'organisation de la Direction de la formation et de la professionnalisation d'Enedis et peut être ouverte à d'autres acteurs du système électrique.*

<b>Catégorie annexe</b>	Non facturée
	Facturée
	Expérimentale
	<b>Concurrence</b>
<b>Cible clients</b>	<b>Profilés</b>
	<b>CDC</b>

## E-learning sur la reconstitution des flux

La prestation consiste à proposer une formation en mode e-learning sur la Reconstitution des flux.

Tarif de la prestation	<b>210,00 €<sup>HT</sup></b> par apprenant
Délai de réalisation	<b>1 mois à compter de la réception des documents d'inscription</b>
Contacteur Enedis	<b>Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre</b>

### Actes élémentaires compris

**La prestation est considérée comme réalisée :**

- dès la mise à disposition du module e-learning sur la durée précisée.

*La prestation est réalisée sous l'organisation de la Direction de la formation et de la professionnalisation d'Enedis et peut être ouverte à d'autres acteurs du système électrique.*





**ENEDIS**

**Direction Clients et Territoires**

Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense cedex  
[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)